

COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 15 septembre 2025

Présents :

MMES Brigitte BOCHATON - Marie-Laure CHEVALLIER (arrivée à 19h09) - Isabelle DAILLE - Catherine FAIVRE - Isabelle GEINDRE - Berthe-Ange LAUDET - Catherine MECHTRI - Céline MITHIEUX - Claire PEREZ - Claire PRESCHOUX - Séverine SUCHERE

MM Mohamed AZOUAGH - Julien BOURGEOIS (arrivé à 19h11) - Benoît CHIRON - Franck EGARD - Antoine FATIGA - Mathias LEBLOIS - Olivier MARMET - Julien ROUTIN (arrivé à 19h11) - Bruno STELLIAN

Excusés :

Thierry DUBOIS donne pouvoir à Isabelle GEINDRE

Luis-Michel RODRIGUEZ donne pouvoir à Antoine FATIGA

Laurent TOCHON donne pouvoir à Franck EGARD

Fabien OLKOWICZ donne pouvoir à Claire PRESCHOUX

Guy FOLLIERET donne pouvoir à Brigitte BOCHATON

Cyril MONIOT donne pouvoir à Bruno STELLIAN

Absents :

Pierre-Louis BESSON

Brigitte BOCHATON invite le Conseil Municipal à :

- Désigner le secrétaire de séance : **Catherine FAIVRE**
- Approuver le compte-rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été remis à chaque membre : adoption à l'unanimité

Brigitte BOCHATON présente **Christine MECHTRI**, conseillère municipale qui remplace **Laurence FRAN CART**, conseillère municipale démissionnaire.

Arrivée de **Marie-Laure CHEVALLIER** (19h09).

Arrivée de **Julien BOURGEOIS** et **Julien ROUTIN** (19h11)

L'ensemble des conseillers municipaux se présente à leur tour.

1) Convention relative au service d'instruction des autorisations droit du sol (ADS) pour la période 2025-2030

Brigitte BOCHATON présente le projet de convention relatif au service d'instruction des Autorisation Droits du Sol (ADS) pour la période 2025-2030 (reconductible une fois pour 5 années supplémentaires) que l'ensemble des élus a reçu en amont.

Ce projet intègre les éléments concernant la dématérialisation et correspond à la reconduction du fonctionnement du service avec quelques précisions dans la répartition des tâches et missions.

Antoine FATIGA indique que le service a besoin d'être étoffé car il existe de nombreux manquements : le service est réactif mais se trouve en sous-effectif.

Brigitte BOCHATON ajoute que cela représente beaucoup de travail pour assister les 36 communes de l'agglo.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'approuver la convention telle que présentée en annexe,
- D'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

2) Validation du DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels)

Bruno STELLIAN rappelle que le Document Unique D'Evaluation des Risques Professionnels permet d'identifier et de classer les risques rencontrés dans la collectivité afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. C'est un véritable état des lieux en matière d'hygiène et de sécurité du travail.

Sa réalisation permet ainsi :

- De sensibiliser les agents et la hiérarchie à la prévention des risques professionnels,
- D'instaurer une communication sur ce sujet,
- De planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, mais aussi des choix et des moyens,
- D'aider à établir un programme annuel de prévention.

En 2024, la commune de Jacob-Bellecombette a effectué ce travail en étroite collaboration avec le service de prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de la Savoie.

Le document unique doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail. Il relève de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Plus largement, le Document Unique D'Evaluation des Risques Professionnels est amené à évoluer en fonction des situations rencontrées et des actions mises en place pour diminuer les risques professionnels et améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité.

Le Comité Social Territorial en formation spécialisée a émis un avis favorable le 07/07/2025.

Madame le Maire remercie Claudine Léault, RH et Katia Trupin du CDG73 pour leur excellent travail.

Antoine FATIGA souligne que le soutien du CDG73 permet d'être au fait des évolutions juridiques et réglementaires.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- De valider le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions annexés à la présente délibération,
- D'approuver l'engagement de l'autorité territoriale à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation des risques et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.

3) Fixation des tarifs pour la vente de livres à la Médiathèque

Claire PRESCHOUX rappelle, que, chaque année Aurélie, notre responsable à la Médiathèque, procède au désherbage des livres. Il est alors proposé de mettre les livres sortis des collections à la vente durant l'automne. Celle-ci aura lieu du 3 au 24 octobre 2025.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal, décide :

- D'autoriser la vente des livres sortis des collections
- De fixer les tarifs suivants (identiques à ceux de 2024) :
 - Beaux-livres 5€
 - Romans 2€
 - Documentaires 2€
 - Livres de poche 1€

Les magazines retirés du fonds seront donnés.

4) Renouvellement poste accroissement temporaire d'activité animation

Bruno STELLIAN rappelle la nécessité de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir permettre de maintenir un bon niveau de service et soutenir la coordination des pôles animation-jeunesse et animation-enfance. Il est souhaitable de prolonger le 3^{ème} poste à l'animation.

Après avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- De créer un emploi non permanent au service animation à temps complet de catégorie C à B pour faire face à un accroissement temporaire d'activité
- De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter du 10/12/2025
 - Filière : Animation
 - Cadres d'emplois : Adjoint d'animation-Animateur
- D'autoriser Madame le Maire à recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique et à signer le contrat afférent

- De préciser que ce contrat sera d'une durée de 12 mois
- De préciser
 - o que la rémunération sera fixée en référence à l'échelle indiciaire des cadres d'emplois d'adjoint d'animation et d'Animateur.
 - o Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal
 - o Que Madame le Maire est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5) Modification du tarif des repas à la Dorade pour les extérieurs (séniors, agents communaux et enseignants)

Claire PRESCHOUX rappelle que le conseil municipal avait décidé d'ouvrir aux séniors, aux agents communaux et aux enseignants des écoles maternelle et élémentaire du Grand Pré la possibilité de commander un repas au restaurant scolaire La Dorade.

Il convient de modifier le tarif du repas pour les extérieurs (agents et enseignants) au sein du restaurant scolaire La Dorade à compter du 1^{er} octobre 2025 afin de suivre le prix d'achat des repas adultes.

Il est proposé de ne pas modifier le tarif du repas des séniors et de conserver le tarif initial de 5€ d'un point de vue social.

Pour rappel, le coût d'achat d'un repas adulte est de 4.95€ Hors Taxes soit 5.22€ TTC (TVA 5.5%).

Claire PRESCHOUX ajoute que 51 repas ont été servis aux séniors et qu'un groupe de 3 personnes fréquente régulièrement le restaurant scolaire et déjeune en compagnie des enfants, ce qui permet des échanges riches dans une bonne ambiance.

Après avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal décide, à compter du 1^{er} octobre 2025 :

- De maintenir à 5 € le tarif des repas des séniors dans un but social ;
- D'augmenter à 5.22€ le tarif des repas des agents et des enseignants afin de suivre le tarif d'achat au prestataire ;
- De dire que le tarif de facturation des repas des agents et des enseignants suivra le tarif d'achat TTC des repas au prestataire.

6) Renouvellement des aides communales pour les énergies renouvelables 2025

Marie-Laure CHEVALLIER rappelle que l'objectif de cette démarche est de développer les investissements en solaire et en récupération d'eau de pluie.

Il est proposé pour 2025 :

- De maintenir l'enveloppe, votée au budget, de 5 000 € qui détermine le nombre d'aide sur une année. Les dates de début de dépôt des demandes sont par année civile soit du 1^{er} janvier et jusqu'à épuisement de l'enveloppe ou jusqu'au 31 décembre de l'année.
- De dire que tout dossier incomplet ne sera pas étudié/sera mis en attente des pièces complémentaires et le demandeur en sera informé.

- De dire que les aides seront attribuées au fil de l'eau (1er dossier arrivé complet, 1er servi).
- De préciser que l'enveloppe de 5 000 € comprendra au plus 2 copropriétés par an, soit 2 400€ et il restera alors 5 demandes individuelles possibles minimum par an.

Après avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le renouvellement des aides communales pour les énergies renouvelables 2025 telles que précisés ci-dessus, les crédits nécessaires ayant été votés au BP 2025.
- De valider les documents présentant les dispositifs finançables et la fiche de demande (identiques à ceux de 2024).

7) Renouvellement des aides communales pour les vélos à assistance électrique (VAE)

Marie-Laure CHEVALLIER rappelle qu'en 2024, la commune de Jacob-Bellecombette s'était engagée à financer pour 10 primes de 100 € chacune pour l'aide à l'achat de vélos électriques dans le cadre de l'opération Chèque Vélo à Assistance Electrique (VAE). Elle précise que 4 dossiers ont été subventionnés.

L'instruction des demandes est confiée à Grand Chambéry, au Guichet Unique d'instruction. Dans ce cas, cela engendre une acceptation de l'ensemble des critères d'instruction de Grand Chambéry.

Il est proposé de renouveler la participation de la commune à ce dispositif sur 2025 en intégrant le Guichet Unique, comme l'an dernier.

Le montant de l'enveloppe allouée est toujours de 1000 €, il est nécessaire de déterminer le choix du nombre de primes communales allouées et leur montant. L'année dernière, il a été opté pour 10 primes de 100 € chacune.

Les modalités d'attribution de la prime de Grand Chambéry restent inchangées : <https://www.grandchambery.fr/mes-demarches/aides-energies/cheque-velo-a-assistance-electrique>

Après avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Madame le Maire à renouveler la participation de la commune à l'opération Chèque VAE 2025 et d'opter pour 10 primes de 100 € chacune ;
- De continuer à adhérer au Guichet Unique d'instruction pour l'instruction centralisée des demandes en acceptant, de fait, l'ensemble des critères d'instruction de Grand Chambéry.

8) Questions diverses

- Annonce de l'agenda
- Diffusion de la vidéo sur le bilan du CISALB.
- Lecture des remerciements pour l'accueil des villes traversées par le Tour de France féminin.

- Point sur les travaux de l'aire de jeux « Champ Parin » et fontaine-lavoir en photos.
- Diffusion des vidéos de la propriété Barlet et information sur le portage EPFL : la commune est intéressée. Rappel d'un précédent portage par l'EPFL pour la ZAC des Châtaigneraies. L'objectif : sécuriser le terrain.

Antoine FATIGA approuve le projet de portage par l'EPFL. Il ajoute que la prochaine équipe municipale pourra réfléchir à un projet. Il enchaîne sur sa réticence à construire des parkings privés construits avec de l'argent public.

Brigitte BOCHATON ajoute que le plus important est de protéger le secteur.

- **Mathias LEBLOIS** sollicite les conseillers pour être bénévoles lors de la course d'orientation de 2025.
- **Isabelle GEINDRE** fait un retour sur l'accueil de la délégation italienne.
- **Olivier MARMET** informe les conseillers de la tenue de la réunion de rentrée avec les parents des deux écoles en présence de Madame le Maire, de l'équipe enseignante et des services communaux : tous les acteurs étaient présents.
- Divers échanges sur l'étude d'opportunité mutualisation restauration collective (cuisine centrale).
- **Catherine FAIVRE** demande si la commune a des nouvelles du Crédit Agricole. **Madame le Maire** répond que non.
- **Antoine FATIGA** fait un point sur les mobilités (départ TGV, bus le dimanche, turn over, changement des abris bus à venir...), s'en suit un échange entre les conseillers. La commune est chargée de relancer Grand Chambéry pour resolliciter de nouveaux arrêts.

Après un tour de table, **Madame le Maire** lève la séance à 20h25.